

# Travail du dimanche matin (1/2)

## Carrefour généralise le travail du dimanche matin à la quasi-totalité de ses hypermarchés !



Depuis le début de l'accord et face à cette généralisation inévitable des ouvertures du dimanche matin, la position de la CFDT est simple :

- L'accord était nécessaire car il permet aux salariés d'avoir la meilleure majoration de la branche : +100% au lieu de +30%.

- Il encadre efficacement le volontariat des salariés.

- Les salariés doivent être consultés et leur avis respecté que ce soit pour ou contre.

Bien sûr, nous ne sommes pas naïfs... avant la réunion de consultation des salariés et du CSE, il est fréquent que les rapports avec la direction se tendent et que celle-ci fasse au minimum une campagne auprès des salariés (c'est assez logique), mais aussi souvent, fasse pression sur les élus et tente de fausser le processus démocratique.

Pour certains managers, le dialogue social consiste souvent plutôt à contraindre qu'à convaincre ! Quel dommage de ne pas savoir saisir cette opportunité de réellement associer les salariés et leurs représentants à cette décision importante.

Mais les élus CFDT font face ! L'important est d'avoir réussi à négocier pour les salariés, un accord largement au dessus du niveau des contreparties de la branche.



La direction prévoit d'ouvrir plus de 90% de ses hypermarchés le dimanche matin.

Actuellement **134 hypers sont ouverts mais des consultations sont programmées en 2020 dans près de 50 magasins** (cela ne concerne pas les hypers de Thionville et de Mulhouse qui sont sous un droit spécifique local). **Pour rappel, l'accord signé par la CFDT (entre autres) prévoit que les élus CSE doivent obligatoirement donner un avis favorable** pour que l'ouverture soit possible (après présentation d'un dossier par la direction). Bien sûr, la plupart du temps, 2 ou 3 organisations syndicales sont présentes dans les magasins (dont la CGC qui donne toujours un avis favorable), **la CFDT est donc rarement seule décisionnaire.**

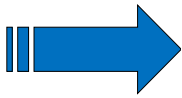
Aujourd'hui, **10 Hypermarchés** restent fermés suite à un avis défavorable des élus du CSE :

Il s'agit de :

**ST Egrève, ST Clément, Nice TNL, Lorient, Condé Sur Escaut, Liévin, Montesson, ST Quentin En Yvelines, La Ville Du Bois et dernièrement Mondeville.**

# Travail du dimanche matin (2/2)

**Carrefour généralise le travail du dimanche matin à la quasi-totalité de ses hypermarchés.**



**Quels sont les résultats en matière d'emploi, en chiffre d'affaire du travail du dimanche matin ?**

Bien évidemment, les magasins font du CA le dimanche matin, mais il est difficile de mesurer l'effet que cela a sur l'activité en semaine (effet de report). **Selon la direction, il y aurait dans les magasins ouverts, un gain de CA additionnel ou de parts de marchés (combien ?). C'est loin d'être clair !** Les présentations effectuées lors de la dernière commission de suivi ne fournissent aucun élément de comparaison ! De plus, cela reste difficile à quantifier dans le contexte actuel de crise des hypermarchés.

**En ce qui concerne l'emploi, la direction parle d'un peu plus de 2 600 embauches spécifiques.** Des chiffres parfois en contradiction avec ceux annoncés par les magasins... **Le travail de la commission de suivi n'est pas satisfaisant. Il doit être revu, d'autant plus que des dysfonctionnements (charge de travail - respect des règles) sont de plus en plus fréquents.**

**Que prévoit l'accord ?** Devant cette volonté de généraliser le travail du dimanche matin, **il est important de rappeler aux délégués et aux salariés leurs droits.** La CFDT met donc à la disposition des délégués, l'accord et une fiche pratique (à demander à votre représentant).

**Plus que jamais, nous devons veiller scrupuleusement au respect des règles et au volontariat de chacun !**

**FICHE PRATIQUE LE TRAVAIL DU DIMANCHE MATIN**

En cas d'ouverture du dimanche matin, les règles de volontariat et les contreparties sont encadrées par un accord spécifique. De plus la CFDT fait partie de la commission de suivi et peut intervenir en cas de non-respect du volontariat. N'hésitez pas à contacter un délégué CFDT pour plus d'informations.

**CFDT LE SALARIÉ DOIT ÊTRE VOLONTAIRE**

- Le volontariat est recueilli par écrit et individuellement
- Le salarié a la possibilité de renoncer au volontariat de façon ponctuelle ou permanente (pour raison personnelle)
- Tout salarié travaillant le dimanche matin doit effectuer au moins 4 heures
- Les salariés volontaires devront bénéficier d'un repos de 48h au moins toutes les 8 semaines.
- Les jours fériés des magasins qui ouvrent le dimanche matin sont soumis au volontariat absolu (peu qu'il n'y ait pas de cas des autres établissements)
- Les salariés à temps partiel peuvent solliciter un passage à temps complet s'ils travaillent le dimanche matin.

**CFDT CONTREPARTIES**

- Les heures sont payées double (majoration de 100% au lieu de 50% dans la branche et 50% dans le reste de la grande distribution (Castello, Leduc, Auchan).
- Le travail du dimanche matin est compris dans le durbe hebdomadaire de travail. En plus de sa rémunération habituelle, le salarié perçoit les majorations des heures travaillées le dimanche matin.
- Pour la garde d'enfant ou d'une personne dépendante, le salarié a le droit d'un CESTI de 7h € par mois (sans en charge de 150 % par l'entreprise). Cela représente 840 € par an.

Attention, ne pas confondre ces dispositions avec les contreparties du travail du dimanche toute la journée.

[www.cfdt-carrefour.com](http://www.cfdt-carrefour.com)  
Accords Carrefour Hypermarchés  
à venir à jour

**Magasins qui doivent être consultés (ou en cours de consultation)**

## Bassin IDF :

Aulnay Sous Bois, Sevran, Chambourcy, Villiers en Bière, Ivry Sur Seine, Athis- Mons.

## Bassin Grand Nord :

Dijon TO, Epinal, Quetigny, Châlons en Champagne, Epernay, Maubeuge, Reims Cernay, Lomme, Wasquehal, Coquelles, Lille, Barentin, Hérouville St Clair, Monderville, Tourville La Rivière.

## Bassin Grand Ouest :

Fougères, Rennes Alma, Rennes Cesson, St Briec, Angers St Serge, Nantes Beaujoire, Nantes Beaulieu, Nantes St Herblain, Bègles, Lormont, Portet Sur Garonne, Toulouse Purpan, Bourges, Guéret, Le Mans, Mably, Moulins, Nevers, Riom, Thiers.

## Bassin sud-est :

Givors, Bassens, Sallanches, Beaucaire, ST Jean de Vedas, Vitrolles.

